

## VOTATIONS FÉDÉRALES DU 5 JUIN 2016

### **NON à l'initiative « Pour un revenu de base inconditionnel »**

Notre ordre social et la cohésion au sein de la société reposent sur le principe que les personnes en âge de travailler pourvoient elles-mêmes aux besoins de leur ménage. Ce n'est que si elles ne peuvent le faire, notamment pour cause de maladie, de chômage, d'invalidité, de maternité ou de vieillesse, qu'elles bénéficient de prestations de transfert d'une assurance sociale ou de l'aide sociale.

L'initiative repose sur une théorie d'ordres économique et social totalement différente. Les initiants partent du principe que tout le monde percevrait une prestation de l'Etat sans devoir apporter de contribution à la société. Certes, le RBI renforcerait la solidarité financière et la redistribution du haut vers le bas. Mais d'un autre côté, le versement inconditionnel d'un revenu de base pourrait faire naître un sentiment d'injustice chez de nombreuses personnes, ce qui risquerait de compromettre notre contrat social. En attribuant un revenu fixe à tous, l'initiative ne prend pas en compte la situation financière globale des gens et met de côté les besoins sociaux qui sont plus ou moins importants selon les individus. Le système social actuel permet de répondre au mieux à ces besoins en ciblant les aides ou autres subsides à la situation globale des individus (revenu, fortune etc.).

### **Impacts sur l'emploi**

Les initiants affirment que 90% des gens continueraient à travailler et que 30% diminueraient leur temps de travail suite à l'introduction du RBI. Cela aurait donc un impact important sur le marché de l'emploi. La réduction de l'activité lucrative se ferait particulièrement sentir chez les travailleurs à bas salaire ou à temps partiel ainsi que parmi les ménages de plusieurs personnes. Les personnes sans emploi, peu ou moyennement formées, n'auraient pour leur part guère d'incitations à s'insérer rapidement sur le marché du travail. Le revenu de base inconditionnel nuirait ainsi aux efforts menés par la politique du marché de l'emploi et par la politique sociale pour les aider à s'insérer professionnellement. De plus, avec les difficultés prévues qui s'annoncent pour le recrutement de la main-d'œuvre, notamment suite à la votation du 9 février 2014 sur l'immigration de masse, cette initiative pourrait avoir des conséquences désastreuses sur le marché de l'emploi en Suisse.

### **Catastrophe financière**

L'initiative elle-même ne se prononce ni sur le financement ni sur le montant possible de la prestation. Elle charge explicitement le législateur de déterminer et de mettre en œuvre le revenu de base. Pour autant, les initiants soumettent à la discussion l'idée d'un revenu de CHF 2500.- par mois pour les adultes et de CHF 625.- pour les enfants et les adolescents jusqu'à 18 ans. Partant de ces montants, les auteurs de l'initiative estiment les coûts du revenu de base inconditionnel à environ 200 milliards de francs par an.

Le Conseil fédéral de son côté, en prenant en compte les statistiques de la population à fin 2012 (8'039'060 personnes, dont 1'461'568 de moins de 18 ans), est arrivé à un coût de 208 milliards, soit 35 % du produit intérieur brut de la même année.

Les auteurs de l'initiative tablent par ailleurs sur une simplification du système de sécurité sociale puisque le revenu de base inconditionnel se substituerait pour partie aux prestations sociales actuelles. Mais la prévoyance professionnelle et les assurances contre le chômage, la maladie et les accidents devraient être maintenues, de même que d'autres contributions publiques au système de santé. En effet, un revenu de base de CHF 2500.- ne suffirait pas à

assurer une situation décente à tous les ménages et ne permettrait donc pas de se passer des modèles d'assurance et d'aide sociales.

## **Conclusion**

Cette initiative est tout simplement irréaliste d'un point de vue financier. Sur le montant nécessaire de 208 milliards, environ 55 milliards de francs pourraient être couverts par la suppression de prestations de sécurité sociale. Il subsisterait une lacune de financement d'environ 153 milliards de francs qui nécessiterait des recettes fiscales supplémentaires. Ceux qui gagnent davantage que le RBI devraient s'acquitter de prélèvements fiscaux à concurrence de ce montant mais malgré cet état de fait, il subsisterait un trou financier béant. En effet, en supposant que les niveaux de l'emploi et de la masse salariale restent constants – ce qui est loin d'être certain – il en résulterait des recettes d'environ 128 milliards de francs et donc en définitive un montant résiduel à financer d'environ 25 milliards. Inutile de préciser que cela serait impossible sans de dramatiques chamboulements fiscaux (hausses d'impôts et de taxes etc.) et sociaux (coupes dans les assurances, réductions de prestations etc.). Il faut donc dire NON à cette initiative qui représente un gouffre financier.

## **NON à l'initiative « Pour un financement équitable des transports » (dite "Vache à lait")**

Actuellement, la moitié des recettes tirées de l'impôt sur les huiles minérales est affectée aux tâches routières (soit 1,5 milliards de francs, sur les quelque 3 milliards de francs que rapportent cet impôt). La surtaxe sur les carburants (environ 2 milliards de francs) est également affectée à 100% aux tâches routières, au même titre que 100% du produit net de la vignette autoroutière (environ 350 millions de francs).

Le but de l'initiative vise ainsi à affecter la totalité des recettes provenant des taxes sur les carburants en faveur des tâches fédérales liées à la circulation routière. Celles-ci sont énumérées à l'article 86 de la Constitution (voir ci-après). On y trouve également les subventions routières en faveur des transports publics (FAIF, trafic d'agglomération), de l'environnement ainsi que des cantons. L'initiative apporterait un supplément d'environ 1,5 milliards de francs par an pour financer l'ensemble des tâches liées à la circulation routière, au détriment des finances générales de la Confédération qui bénéficie actuellement de 50% des recettes de l'impôt de base sur les carburants.

L'initiative vise aussi à soumettre au référendum obligatoire toute hausse de la charge fiscale dans le domaine de la circulation routière.

Parallèlement à cette initiative, le Conseil fédéral a soumis au Parlement le projet de Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), assorti d'un programme de développement stratégique (PRODES). Ce dernier comprend notamment les élargissements autoroutiers, les infrastructures de transports dans les agglomérations et la réalisation du contournement de Morges. En substance, cet objet en cours de traitement au Parlement vise à mettre en place un fonds routier analogue à celui voté pour le rail en 2014 (FAIF).

Il est prévu d'alimenter le FORTA avec les recettes de la vignette autoroutière et de la surtaxe sur les carburants. La moitié de la taxe de base resterait dans le compte de financement spécial, afin de couvrir les tâches routières au sens large (subventions, administration, environnement, etc.). Le fonds serait complété par de l'affectation supplémentaire du produit de l'impôt automobile (taxe d'importation de 4%), par le prélèvement d'une taxe sur les véhicules électriques ainsi que par une augmentation modérée de la surtaxe sur les carburants (4 centimes par litre). Des économies dans le fonctionnement administratif de l'ordre de 200 millions par an sont également prévues.

L'initiative "Vache à lait" a permis d'exercer une certaine pression sur le Parlement. Ainsi, la Commission des Transports et Télécommunications du Conseil des Etats a notamment décidé de revoir l'affectation des recettes tirées de l'impôt de base sur les carburants dans le projet FORTA. Une nouvelle répartition 60/40 ou 55/45 est probable. En outre, le programme d'élimination des goulets d'étranglement sur les routes nationales sera poursuivi et élargi. Certains projets que Berne souhaitait abandonner (p.ex. sur le tronçon Lausanne-Montreux)

vont ainsi revenir dans la planification fédérale, au même titre que l'arrêté sur le réseau des routes nationales (tombé à l'abandon suite au refus de la vignette à 100 francs), qui a été réintégré par le Parlement.

## **Conclusion**

- L'initiative priverait les finances générales de la Confédération de 1,5 milliard de francs. Ce montant devrait être compensé par des économies ailleurs ou des nouvelles recettes; il pourrait jouer un rôle très négatif sur l'évolution du dossier RIE III au plan fédéral.

- L'initiative n'est associée à aucun programme de développement, mais elle a permis d'améliorer le contenu initial du projet FORTA / PRODES. En cas d'acceptation de l'initiative, ce travail serait perdu. Il faudrait certainement recommencer la discussion sur le fonds et son contenu (PRODES), ce qui retarderait probablement la réalisation de projets importants, dont le contournement de Morges.

- Le référendum obligatoire pour toute hausse de la charge fiscale dans le domaine de la circulation routière est risqué. Il risque d'empêcher toute hausse des taxes, même nécessaires à la réalisation d'infrastructures dont l'économie a besoin.

Ainsi, au vu de son impact sur les finances fédérales et des problèmes en matière de réalisation des projets, il est jugé préférable de continuer à soutenir le compromis proposé dans le cadre du projet FORTA. La CVCI recommande donc le REJET de l'initiative dite "Vache à lait".

## **NON à l'initiative « En faveur du service public »**

L'initiative " En faveur du service public " exige ainsi que, dans le domaine des prestations de base, la Confédération ne vise pas de but lucratif, ne procède à aucun subventionnement croisé au profit d'autres secteurs de l'administration et ne poursuive pas d'objectif fiscal. Ces principes devraient s'appliquer également aux entreprises qui accomplissent des tâches légales pour le compte de la Confédération dans le domaine des prestations de base ou que la Confédération contrôle directement ou indirectement par une participation majoritaire. Il s'agit en l'occurrence notamment de la Poste, de Swisscom et des CFF.

Les auteurs de l'initiative justifient leurs exigences en invoquant le fait que les entreprises fédérales réalisent des bénéfices toujours plus élevés sur le dos de la population tout en procédant au démantèlement du service public. Selon eux, l'initiative garantira à la population un service public de qualité à un coût abordable. Le versement à la Confédération d'une part des bénéfices de la Poste et de Swisscom ne devrait plus être autorisé étant donné qu'il s'agit d'une forme d'impôt indirect.

Selon l'interprétation du Conseil fédéral, le texte de l'initiative autoriserait des bénéfices pour autant qu'ils servent, par exemple, à constituer des réserves ou à compenser des pertes dans le but de garantir la survie de l'entreprise. En revanche, le Conseil fédéral ne considère pas que les dividendes versés par Swisscom et la Poste constituent des impôts déguisés, mais qu'ils correspondent au rendement convenable du capital que la Confédération a investi dans ces entreprises. En tant que propriétaire, la Confédération doit pouvoir décider de l'utilisation des bénéfices des entreprises fédérales. Si le bénéfice distribué diminuait comme le demande l'initiative, la Confédération serait obligée de compenser le manque à gagner par des hausses d'impôts ou une réduction des prestations également dans le domaine du service public.

Les entreprises seraient contraintes d'aligner leur structure salariale sur celle de la Confédération, ce qui serait difficile à mettre en œuvre et risquerait d'avoir un impact négatif sur les conditions d'engagement. Lors des négociations des CCT, les partenaires sociaux disposeraient de moins de marge de manœuvre pour rechercher des solutions spécifiques à chaque entreprise.

Au sein de l'Assemblée fédérale, pas un seul député ne s'est prononcé en faveur de cette initiative. Lors des votes finaux le 25 septembre 2015, le Conseil national a décidé, par 196 voix contre 0, d'en recommander le rejet au peuple et aux cantons ; le Conseil des Etats a fait de même, par 43 voix contre 0.

## **Conclusion**

Sans aller aussi loin que le Conseil fédéral qui considère que les prestations du service public sont fournies de manière fiable, efficace et de qualité dans l'ensemble du pays, on peut néanmoins considérer que l'approvisionnement de toutes les régions du pays est garanti. Les entreprises fédérales sont bien positionnées et constituent des employeurs importants. L'initiative entraînerait manifestement une restriction importante de la liberté de gestion qui leur a été accordée lors des réformes des PTT et des CFF réalisées en 1998 et 1999. Leur efficacité, leur compétitivité et leur force d'innovation en seront affectées. Bien que l'initiative prétende vouloir défendre les intérêts des clients, elle risquerait donc plutôt d'affaiblir le service public et même d'entraîner des hausses d'impôt. Il faut donc dire NON à cette initiative.